

**REGLEMENT DU TOURNOI REGIONAL**  
**DE TENNIS DE TABLE D'ACHERES**  
**27 Mai 2018**

Article 1 : Tournoi régional réservé aux joueurs licenciés traditionnels à la ligue IDF. Les règles du jeu de la FFTT seront appliquées dans leur intégralité.

Article 2 : Le tournoi dénommé « Tournoi Régional d'Achères» aura lieu le Dimanche 27 Mai 2018 à l'adresse suivante :  
Complexe sportif de la Petite Arche - 33, impasse Jean Rostand - 78260 ACHERES  
Parking Gare RER Achères Ville

Article 3 : Le tournoi comprend les tableaux suivants respectant les horaires indiqués :

Tableau	Joueurs admis	Fin de Pointage	Début	Finale
A	Classement < 800 pts	8 h 00	8 h 30	15 h 00
B	Classement < 1100 pts	10 h 00	10 h 30	17 h 00
C	Classement < 1300 pts	11 h 45	12 h 30	19 h 30
D	Classement < 1500 pts	9 h 00	9 h 30	21 h 00
E	Classement < 1800 pts	12 h 45	13 h 30	18 h 30
F	Féminin Toutes Séries	14 h 30	15 h 00	20 h 00
G	Masculin Toutes Séries	16 h 15	16 h 45	22 h 30

Article 4 : Le nombre de tables est de 32 minimum. Les balles utilisées seront des balles plastiques blanches 3 étoiles homologuées. De ce fait, les maillots de couleur blanche seront interdits.

Article 5 : Le nombre d'inscrits par tableau sera plafonné à 96 joueurs, soit 32 poules de 3 joueurs avec 2 qualifiés par poule pour les tableaux A, B, C, D, E et G. Le tableau F est limité à 48 participantes soit 16 poules de 3 joueuses avec 2 qualifiées par poule.

Article 6 : Ne peut participer au tournoi tout joueur devant disputer une compétition officielle ce même jour figurant au calendrier de la saison en cours. Les joueurs devront se présenter dès leur arrivée, à la table de pointage , muni de leur attestation de licence, d'une pièce d'identité et en règle avec la certification médicale.

Article 7 : La gestion sportive et administrative du tournoi sera sous la responsabilité de Monsieur Jean Paul Chouviac (JA3). Le spiddeur sera Madame Aurélie Paineau.

Article 8 : Les droits d'engagements sont fixés à :

8 € pour 1 tableau  
15 € pour 2 tableaux

Les engagements seront enregistrés **essentiellement** par mail à l'adresse suivante [goldopat78@gmail.com](mailto:goldopat78@gmail.com). Les engagements sur place seront majorés de 2 € et ne seront pris que dans la limite des places disponibles. Un joueur ne pourra s'inscrire que dans 2 tableaux maximum. Un joueur, éliminé dans les tableaux dans lesquels il s'était inscrit, peut s'inscrire dans un troisième tableau sur place jusqu'à 5 minutes avant la fin du pointage, sous réserve de place disponible dans le tableau.

Article 9 : La clôture des engagements par correspondance est fixée au 23 Mai 2018, le mail de confirmation faisant foi. Les engagements non accompagnés du règlement des droits d'inscription **ne seront pas pris en considération pour la répartition dans les tableaux. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.** Chaque joueur inscrit par mail devra amener le mail de confirmation, le jour du tournoi.

Règle de priorité en cas de dépassement du nombre de joueurs maxi par tableau :

- 1) Joueurs inscrits avant la date limite des inscriptions (23/05/2018) et par ordre de réception du règlement.
- 2) En cas d'égalité, sélection par le plus grand nombre de points / classement .
- 3) Si l'égalité persiste, un tirage au sort aura lieu parmi les joueurs ayant le même nombre de points / classement.
- 4) S'il reste des places, il sera procédé de la même manière avec les inscrits reçus après le 23/05/2018.

Les chèques devront être libellés à l'ordre du **CLOCA Section Tennis de Table**.  
Règlement à adresser à Mr Patrice Koch 47, avenue Gambetta 78300 POISSY

Article 10 : L'Organisateur du tournoi est Mr Patrice Koch 47, avenue Gambetta 78300 POISSY  
Adresse de messagerie : [Goldopat78@gmail.com](mailto:Goldopat78@gmail.com)

Article 11 : Les poules seront établies selon la méthode du serpent suivant les points licence.

Les 2 premiers de chaque poules rentrent dans un tableau à élimination directe établi selon le tirage au sort international. Le tirage au sort aura lieu sur place le dimanche 27 Mai 2018, 1/2 heure avant le début de chaque tableau.

Le forfait d'un joueur sera prononcé **5 minutes** après son appel à la table d'arbitrage.

Article 12 : Le tournoi est homologué régional sous le numéro 06/18

Article 13 : La remise des lots aura lieu à la fin de chaque tableau.

Article 14 : Le tournoi se déroulera sans interruption, un bar avec boissons et sandwichs sera à la disposition des joueurs et des spectateurs. La salle sera ouverte à partir de 7 heures.

Article 15 : Le tournoi sera doté de lots pour une valeur globale de 2 470 €. Les huit premiers de chaque tableau seront récompensés, comme suit :

Tableau	Vainqueur	Finaliste	Demi-finaliste	Quart de finaliste
A	60 €	30 €	15 €	7,50 €
B	80 €	40 €	20 €	10 €
C	100 €	50 €	25 €	12,50 €
D	120 €	60 €	30 €	15 €
E	140 €	70 €	35 €	17,50 €
F	160 €	80 €	40 €	20 €
G	300 €	150 €	75 €	37,50 €

**Nota : si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à 50% du nombre maximum (soit 48 joueurs ou 24 joueuses pour le tableau F), les dotations de ce tableau seront diminuées de 50%. Ceci est valable pour tous les tableaux.**

Article 16 : La participation des féminines est admise dans chaque tableau en fonction des points classements avec obligation de participer au tableau féminin.

Article 17 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol pouvant survenir pendant le déroulement du tournoi ainsi que pour les accidents qui ne seraient pas liés au fait de la participation à la compétition.

Article 18 : En cas d'évènement non recensé dans les articles ci-dessus, le responsable cité article 10 est pleinement habilité à prendre une décision.

Article 19 : Les joueurs, et accompagnateurs, participant à ce tournoi autorisent les organisateurs à diffuser toute photo dans le cadre de la publicité de la manifestation (site internet, journaux, médias divers, ...)

Article 20 : La participation à ce tournoi implique l'acceptation de ce règlement.